

Les Legs, Donations et Assurances-vie constituent une part importante des ressources de Caritas Alsace. Exempts de droit de mutation, ils permettent de construire des projets à long terme.

OUI, pour mieux aider **Caritas Alsace** à agir dans la durée en France et à l'étranger auprès des personnes défavorisées, je choisis la formule souple, efficace et pratique du Don Régulier par prélèvement automatique.

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever, au plus tôt le 10 du mois en faveur de Caritas Alsace :

CHAQUE MOIS, la somme de :

- 10 €* 20 € 30 €
 Selon mes possibilités : €

CHAQUE TRIMESTRE, la somme de :

- 30 € 60 € 90 €
 Selon mes possibilités : €

Je date

Je signe

> Je retourne le présent accord, **accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou POSTAL (RIP)**, dans l'enveloppe-réponse jointe.

> Je recevrai mon **reçu fiscal annuel** qui me permettra, si je suis imposable, de déduire de mes impôts jusqu'à **75 %** du montant de mes versements.

* Ainsi, un versement mensuel de **10 €**, par exemple, ne me reviendra qu'à **2,50 €** par mois.

Mes coordonnées :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Ma banque :

Nom de l'agence :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Informatique et liberté : pour tout droit d'accès et de rectification, s'adresser à Caritas Alsace.



Je souhaite recevoir, **sans engagement et en toute confidentialité**, une documentation sur les Legs, Donations et Assurances-vie.